3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue biens *	FD		FE	FF			
	Production vendue services *	FG	26 138 174	FH	FI	26 138 174		25 409 962
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	26 138 174	FK	FL	26 138 174		25 409 962
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	73 766		137 687
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	924 295		1 112 166
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 723		5 498
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	27 137 959		26 665 315
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	11 809 201		10 743 864
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	302 782		346 752
	Salaires et traitements*				FY	6 114 820		5 765 966
	Charges sociales (10)				FZ	2 743 966		2 592 711
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	53 380		95 756
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	65 901		28 744
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	71 300		527 927
	Autres charges (12)				GE	3 807 364		4 423 989
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	24 968 717		24 525 712
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 169 242		2 139 602
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	350 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	119 157		60 123
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	2		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	7 224		1 079
	Total des produits financiers (V)				GP	476 385		61 203
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	150 000		150 000
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	57 565		36 189
	Différences négatives de change				GS	17		905
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	207 582		187 094
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	268 802		(125 891)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 438 044		2 013 711

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	52	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	137 608	22 401
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	137 660	22 401
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 070	2 877
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 925	17 401
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	21 583	13 448
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 579	33 727
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	102 080	(11 325)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	175 704	206 992
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	1 134 796	564 566
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	27 752 005	26 748 920
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	26 522 380	25 518 093
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 229 624	1 230 826

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	39 483	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	53 124	23 432
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	669 537	811 975
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 788 754	4 406 471
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9		
	obligatoires			
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC sur actifs corporels	8 925	
Produits sur cessions actifs corporels		24 108
Amendes et pénalités	5 070	
Dotation amortissement dérogatoire	21 583	
Produits sur cessions immos incorporelles		113 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Production vendue		39 483

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

SAS ADDITI MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2022

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Rentrées s/ créances amorties		52

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 Rue DU BREIL 35000 RENNES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	189 150	AG	152 920	36 229	36 229
		Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1	1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	326 712	AS	326 718	(5)	(5)
		Autres immobilisations corporelles	AT	451 419	AU	361 188	90 231	104 382
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	8 847 662	CV	450 000	8 397 662	8 547 662
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	2 653 124	BI		2 653 124	2 223 432
		TOTAL (II)	BJ	12 468 070	BK	1 290 827	11 177 242	10 911 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	13 782	BW		13 782	10 035
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 204 835	BY	111 676	4 093 159	3 962 466
		Autres créances (3)	BZ	3 158 118	CA		3 158 118	3 137 623
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	11 074 615	CG		11 074 615	10 695 830
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	85 689	CI		85 689	101 188
		TOTAL (III)	CJ	18 537 042	CK	111 676	18 425 365	17 907 142
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	31 005 112	1A	1 402 503	29 602 608	28 818 843

Signé par Matthieu FUCHS
Le 12/07/2023
Signed with universign

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 288 000)	DA	288 000	288 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 800	28 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	14 777 441	13 546 614
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 229 624	1 230 826
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	51 569	29 985
	TOTAL (I)	DL	16 375 436	15 124 227
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	318 599	317 299
	Provisions pour charges	DQ	885 252	1 035 700
	TOTAL (III)	DR	1 203 851	1 352 999
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 541 818	6 518 877
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 435 862	2 601 453
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 619 037	2 580 086
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 055 404	574 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	371 198	66 748
	TOTAL (IV)	EC	12 023 321	12 341 617
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29 602 608	28 818 843

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 470 402	6 802 933
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	189 151	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	326 712	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	258 856	KZ	LA 32 545
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	218 322	LC	LD 15 610
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	803 890	LO	LP 48 155
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	8 847 662	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 223 432	1U	1V 453 124
	TOTAL IV	LQ	11 071 094	LR	LS 453 124
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	12 064 136	ØH	ØJ 501 280

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 189 151	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 326 712	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 73 913	MQ 217 487	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 233 932	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 73 913	NH 778 132	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 8 847 662	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 23 432	2F 2 653 124	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 23 432	NK 11 500 786	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 97 345	ØL 12 468 070	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	152 920	PF		PG		PH	152 920	
TOTAL I		RK	152 920	RM		RN		RO	152 920	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	326 718	QA		QB		QC	326 718	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	180 339	QI	36 361	QJ	64 987	QK	151 713	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	192 456	QM	17 018	QN		QO	209 474	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	699 514	QV	53 380	QW	64 987	QX	687 906	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	852 435	ØP	53 380	ØQ	64 987	ØR	840 827	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7	21 583	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	21 583
TOTAL I		RW	21 583	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	21 583
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP	21 583	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	21 583
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	21 583	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**						NZ	21 583

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	29 985	TM	21 583	TN		TO	51 569
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	29 985	TS	21 583	TT		TU	51 569
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 035 700	4Y		4Z	150 448	5A	885 252
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	317 299	5W	71 300	5X	70 000	5Y	318 599
	TOTAL II	5Z	1 352 999	TV	71 300	TW	220 448	TX	1 203 851
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	300 000	9V	150 000	9W		9X	450 000
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	80 083	6U	65 901	6V	34 309	6W	111 676
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	380 083	TY	215 901	TZ	34 309	UA	561 676
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 763 068	UB	308 785	UC	254 757	UD	1 817 097
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	137 201	UF	254 757		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	150 000	UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	21 583	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS ADDITI MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2022

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
RISQUE REJET RESCRIT	247 299			247 299
RISQUE SOCIAL	70 000	71 300	70 000	71 300

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 653 124	UV	53 124	UW	2 600 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	151 126		151 126		
	Autres créances clients	UX	4 053 709		4 053 709		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	20 636		20 636		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	20 646		20 646		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	354 693		354 693		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 666		2 666		
	Groupe et associés (2)	VC	2 708 565		58 565		2 650 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	50 910		50 910		
Charges constatées d'avance		VS	85 689		85 689		
TOTAUX		VT	10 101 768	VU	4 851 768	VV	5 250 000
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 541 818	988 899	4 037 435	515 484
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 435 862	2 435 862		
Personnel et comptes rattachés		8C	811 170	811 170		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	814 560	814 560		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	936 267	936 267		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 039	57 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	749 865	749 865		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	305 539	305 539		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	371 198	371 198		
TOTAUX		VY	12 023 321	VZ 7 470 402	4 037 435	515 484
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	976 507	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122022

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	1 229 624
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	15 093		XE	26 655
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	11 562			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	294 932	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX			XW	300 002
	Amendes et pénalités	WJ	5 070	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	1 134 796
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	2 477 287	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	2 477 287
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %							ZN	150 000
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	5 318 365

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS		
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)							WU	480 187	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %							WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%							WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures							WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	3 500	)			XA	346 500	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	I5		XF
	Zone franche urbaine –TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI			XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH		)			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD								
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
							TOTAL II	XH	826 687	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	4 491 678	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	4 491 678	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ADDITI MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2022

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR	8X		8Y	150 448
PROVISIONS RISQUES SOCIALES	8Z	71 300	9A	70 000
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC C3S	9K	12 787	9L	11 348
PARTICIPATION DES SALARIES	9M	175 704	9N	206 992
FORFAIT SOCIAL SUR PARTICIPATION	9P	35 140	9R	41 398
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	294 932	YO	480 187
	▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 230 826	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	1 230 826
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	1 230 826	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	1 230 826

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
	– Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance	YT	8 166 991	7 238 622
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 436 402)	XQ	556 440	628 327
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU	352 899	268 321
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	92 939	55 268
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	2 639 930	2 553 323
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	11 809 201	10 743 864
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	117 062	93 590
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	185 720	253 162
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	302 782	346 752
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	5 391 899	5 146 544
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	2 698 893	2 733 217
DIVERS	– Montant brut des salaires *	ØB	5 950 749	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	2.21 %	1.17 %
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	4 491 678	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ	43886559401016				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	CESSION BRANCHE ACT 07012019					
	2	RENAULT SCENIC 25082017	28 500			28 500	
	3	PEUGEOT 3008SUV 11012018	24 413			24 413	
	4	PEUGEOT 308 ALLURE 11062020	21 000			12 074	8 925
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	113 500	113 500	113 500				
	2	10 300	10 300	10 300				
	3	4 882	4 882	4 882				
	4	8 925						
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					150 000	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		128 682			(150 000)	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C** **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ – ④ – ⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	132.73
Dont apprentis	YF	10.00
Dont handicapés	YG	4.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	26 138 174
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	669 537
TOTAL 1	OX	26 807 712

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 723
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	73 766
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	75 489

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 967 162
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	5 285 598
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	120 038
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 807 364
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	15 180 164

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	11 703 038

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	11 703 038

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / — / /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2023**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022 N° SIRET 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADDITI MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	18 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination ADDITI

N° SIREN (si société établie en France) 751598061 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 18 000

Adresse : N° 0010 Voie RUE DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2023**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022 **N° SIRET** 33506155200204

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADDITI MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SCI Dénomination RANALI
N° SIREN (si société établie en France) 429430101 % de détention 67.00
Adresse : N° 0040 Voie RUE DES VEYETTES
Code Postal 35051 Commune RENNES CEDEX Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination MAVILLE
N° SIREN (si société établie en France) 499079952 % de détention 100.00
Adresse : N° 10 Voie RUE DU BREIL
Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination FLATCHR INTERNATIONAL
N° SIREN (si société établie en France) 803289560 % de détention 11.60
Adresse : N° 18 Bis Voie r. DE CHARTRES
Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays

Forme juridique SAS Dénomination OCTEA INGENIERIE
N° SIREN (si société établie en France) 334281599 % de détention 100.00
Adresse : N° 3669 Voie route de Salies
Code Postal 64390 Commune SAUVETERRE-DE-BEARN Pays FRA

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.
10 rue du Breil - 35000 Rennes
Ce rapport contient 29 pages
Référence : ALP/CLRM 222

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

10 rue du Breil - 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associée unique de la société ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADDITI MULTIMEDIA S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 1er juin 2023

KPMG SA



Antoine Le Penven

Associé

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	189 150	152 920	36 230	36 230
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	326 712	326 718	-6	-6
Autres immobilisations corporelles	451 420	361 189	90 231	104 382
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 847 662	450 000	8 397 662	8 547 662
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 653 125		2 653 125	2 223 432
ACTIF IMMOBILISE	**12 468 070**	**1 290 827**	**11 177 243**	**10 911 701**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 782		13 782	10 035
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 204 836	111 677	4 093 159	3 962 466
Autres créances	3 158 119		3 158 119	3 137 623
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	11 074 616		11 074 616	10 695 830
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	85 690		85 690	101 188
ACTIF CIRCULANT	**18 537 042**	**111 677**	**18 425 366**	**17 907 143**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**31 005 112**	**1 402 504**	**29 602 609**	**28 818 844**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	288 000)	288 000	288 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			28 800	28 800
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	14 777 442	13 546 615
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			1 229 625	1 230 827
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			51 570	29 986
CAPITAUX PROPRES			**16 375 436**	**15 124 227**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			318 599	317 299
Provisions pour charges			885 252	1 035 700
PROVISIONS			**1 203 851**	**1 352 999**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			5 541 819	6 518 878
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 435 862	2 601 454
Dettes fiscales et sociales			2 619 038	2 580 086
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			1 055 404	574 452
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			371 199	66 748
DETTES			**12 023 322**	**12 341 617**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**29 602 609**	**28 818 844**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	26 138 175		26 138 175	25 409 962
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**26 138 175**		**26 138 175**	**25 409 962**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			73 766	137 688
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			924 295	1 112 167
Autres produits			1 723	5 499
PRODUITS D'EXPLOITATION			**27 137 959**	**26 665 316**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 809 202	10 743 865
Impôts, taxes et versements assimilés			302 782	346 752
Salaires et traitements			6 114 821	5 765 967
Charges sociales			2 743 966	2 592 711
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 380	95 757
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			65 902	28 745
Dotations aux provisions			71 300	527 927
Autres charges			3 807 364	4 423 989
CHARGES D'EXPLOITATION			**24 968 717**	**24 525 713**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 169 242**	**2 139 603**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			350 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			119 157	60 124
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			3	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			7 225	1 079
PRODUITS FINANCIERS			**476 385**	**61 203**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			150 000	150 000
Intérêts et charges assimilées			57 565	36 190
Différences négatives de change			17	905
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**207 583**	**187 095**
RESULTAT FINANCIER			**268 803**	**-125 892**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**2 438 045**	**2 013 711**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	52	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137 609	22 402
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**137 661**	**22 402**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 070	2 877
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 926	17 402
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	21 584	13 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**35 580**	**33 727**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**102 081**	**-11 325**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	175 705	206 993
Impôts sur les bénéfices	1 134 796	564 566
TOTAL DES PRODUITS	**27 752 005**	**26 748 921**
TOTAL DES CHARGES	**26 522 380**	**25 518 094**
BENEFICE OU PERTE	**1 229 625**	**1 230 827**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 14 février 2022, la société Ouest France Multimédia a cédé sa branche d'activité "Skillapp" à la société Quick MS pour un prix de 113 500 €.

Le 7 mars 2022 a eu lieu le lancement de la nouvelle marque commerciale Additi Média, qui regroupe les activités des Marchés de Ouest France Multimédia et Precom.

Suite à une décision de l'associé unique en date du 3 octobre 2022, la société Ouest France Multimédia a changé de dénomination sociale pour devenir Additi Multimédia.

La SCI Ranali, détenue à 67% par la société Additi Multimédia, a cédé son immeuble situé au 40 rue des Veyettes à Rennes le 3 novembre 2022 pour un prix de 3,9 M€.

Les évènements se déroulant en Ukraine depuis le 24/02/2022 n'ont pas eu d'impact direct sur notre activité en 2022.

IMPACTS CRISE SANITAIRE

Depuis le 14 mars 2022, toutes les mesures sanitaires liées à la crise sanitaire du Covid 19 sont levées.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

NEANT

INTEGRATION FISCALE

La société Additi Multimédia est intégrée fiscalement depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005.
Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de l'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE HUMANISTE (ASPDH).
La convention d'Intégration Fiscale stipule que les sociétés bénéficiaires supportent l'Impôt Société de droit commun.
Elle prévoit qu'en cas de déficit, la filiale reçoit à titre définitif de la société tête de file une somme égale à l'économie d'Impôt Société procurée au groupe fiscal par la prise en compte de ce déficit.
L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt forfaitaire annuel formé par elle-même et ses filiales.
La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

En 2022, la société Additi Multimédia a comptabilisé une charge d'Impôt Société d'un montant de
1 134 796 € calculée sur la base de son bénéfice fiscal de 4 491 678 €.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en normes françaises depuis le 1er janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	**Amortissements pour dépréciation**	**Amortissements fiscalement pratiqués**
Concessions, brevets, licences	100 % L	100 % L
Installations techniques, mat.outillage	50 % L	50 % L
Install. générales agencts, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	25 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les autres titres immoblisés sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

additi multimédia

ENGAGEMENTS LIES AU PERSONNEL

=> *INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE*

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 885 252 euros au 31 décembre 2022.
Le calcul de cette provision tient compte d'une probabilité de présence à l'âge de la retraite et est majoré des charges sociales.
Ce montant est provisionné en provision pour charges.
Conformément aux principes retenus dans le groupe SIPA, le calcul de l'IDR a été fait avec un taux d'actualisation de 3.2% et un taux d'inflation de 2.5%.

=> *PARTICIPATION DES SALARIES*

Une participation des salariés aux résultat de l'entreprise a été constatée à hauteur de 175 704 € au titre de l'exercice 2022.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 151		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	326 712		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	258 856		32 545
Matériel de bureau, informatique, mobilier	218 322		15 610
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**803 891**		**48 155**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	8 847 662		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 223 432		453 125
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**11 071 094**		**453 125**
TOTAL GENERAL	**12 064 136**		**501 280**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			189 151	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			326 712	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		73 914	217 487	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			233 933	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**73 914**	**778 132**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			8 847 662	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		23 432	2 653 125	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**23 432**	**11 500 787**	
TOTAL GENERAL		**97 346**	**12 468 070**	

additi multimédia

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Amortissements

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	152 920			152 920
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**152 920**			**152 920**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	326 718			326 718
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	180 340	36 362	64 988	151 714
Matériel de bureau et informatique, mobilier	192 456	17 019		209 475
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**699 515**	**53 380**	**64 988**	**687 907**
TOTAL GENERAL	**852 435**	**53 380**	**64 988**	**840 827**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.	21 584						21 584
INCOREL.	**21 584**						**21 584**
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL	**21 584**						**21 584**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

additi multimédia

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	29 986	21 584		51 570
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**29 986**	**21 584**		**51 570**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 035 700		150 448	885 252
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	317 299	71 300	70 000	318 599
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**1 352 999**	**71 300**	**220 448**	**1 203 851**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	300 000	150 000		450 000
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	80 084	65 902	34 309	111 677
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**380 084**	**215 902**	**34 309**	**561 677**
TOTAL GENERAL	**1 763 069**	**308 786**	**254 757**	**1 817 097**

Dotations et reprises d'exploitation	137 202	254 757
Dotations et reprises financières	150 000	
Dotations et reprises exceptionnelles	21 584	

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 653 125	53 125	2 600 000
Clients douteux ou litigieux	151 126	151 126	
Autres créances clients	4 053 709	4 053 709	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 636	20 636	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	20 646	20 646	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	354 694	354 694	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 667	2 667	
Groupe et associés	2 708 565	58 565	2 650 000
Débiteurs divers	50 911	50 911	
Charges constatées d'avance	85 690	85 690	
TOTAL GENERAL	**10 101 769**	**4 851 769**	**5 250 000**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	5 541 819	988 900	4 037 435	515 484
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 435 862	2 435 862		
Personnel et comptes rattachés	811 170	811 170		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	814 560	814 560		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	936 268	936 268		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	57 040	57 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	749 865	749 865		
Autres dettes	305 539	305 539		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	371 199	371 199		
TOTAL GENERAL	**12 023 322**	**7 470 403**	**4 037 435**	**515 484**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	976 507			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		8 847 662	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières		2 653 125	
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	707 670	65 866	
Autres créances	2 708 565		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 736 103	147 828	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INT COURUS S/EMP	3 134,29	3 686,64	-552,35
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**3 134,29**	**3 686,64**	**-552,35**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FRS FACT NON PARVENU	293 616,08	108 456,97	185 159,11
408110	FRS FACT NON PARVENU	49 448,35	12 498,10	36 950,25
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**343 064,43**	**120 955,07**	**222 109,36**
AUTRES DETTES				
419820	CLIENTS AVOIRS A ETA		52 672,88	-52 672,88
TOTAL AUTRES DETTES			**52 672,88**	**-52 672,88**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428160	COMMISSIONS A PAYER	76 464,03	107 431,55	-30 967,52
428210	CONGES A PAYER EXERC	403 052,25	398 345,71	4 706,54
428410	DETTES PROV PARTIC S	175 704,92	206 992,71	-31 287,79
428600	PERSONNEL CHARGES A	130 673,41	93 533,99	37 139,42
438210	CHARG SOC PROV CONGE	194 383,95	193 407,83	976,12
438600	ORG SOC CH A PAYER	164 256,94	225 485,14	-61 228,20
448600	ETAT CH A PAYER	24 396,00	38 141,25	-13 745,25
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**1 168 931,50**	**1 263 338,18**	**-94 406,68**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 515 130,22**	**1 440 652,77**	**74 477,45**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHG CONST AVANCE	85 689,55	101 188,10	-15 498,55
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**85 689,55**	**101 188,10**	**-15 498,55**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PDTS CONST AVANCE	-371 198,84	-66 748,16	-304 450,68
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-371 198,84**	**-66 748,16**	**-304 450,68**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418200	CLIENTS FACTURES A E	328 937,04	264 744,18	64 192,86
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**328 937,04**	**264 744,18**	**64 192,86**
AUTRES CREANCES				
409820	FRS AVOIRS A RECEVOI	31 260,39	16 840,49	14 419,90
438700	ORG SOC PDTS A RECEV	2 596,73		2 596,73
TOTAL AUTRES CREANCES		**33 857,12**	**16 840,49**	**17 016,63**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**362 794,16**	**281 584,67**	**81 209,49**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC sur actifs corporels	8 925	675200
Amendes et pénalités	5 070	671220
Dotation amortissement dérogatoire	21 584	687200
TOTAL	**35 579**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits sur cessions actifs corporels	24 108	775200
Produits cessions immos incorporelles	113 500	775100
Rentrées sur créances amorties	52	771420
TOTAL	**137 660**	

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2022

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	18 000			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Résultat des 5 derniers exercices

Déclaration au 31/12/2022

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	288 000	288 000	288 000	288 000	288 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 138 175	25 409 962	23 250 559	27 144 545	27 777 555
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 647 534	2 518 072	2 236 015	3 188 317	2 639 718
Impôts sur les bénéfices	1 134 796	564 566	480 215	965 103	688 414
Participation des salariés	175 705	206 993	114 637	294 859	182 503
Dot. Amortissements et provisions	107 409	515 686	282 350	266 924	70 924
Résultat net	1 229 625	1 230 827	1 358 814	1 661 432	1 697 876
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	74,28	97,03	91,18	107,13	98,27
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	68,31	68,38	75,49	92,3	94,33
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	121	117	121	129	132
Masse salariale	6 114 821	5 765 967	5 482 959	5 966 586	6 365 894
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 743 966	2 592 711	2 341 774	2 768 553	2 841 705

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2022

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	15 124 227
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	15 124 227

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		1 230 826
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		21 585
Autres variations		
Résultat de l'exercice	1 230 826	1 229 624
SOLDE		**1 251 209**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	16 375 436

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/12/2022

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 438 044	1 159 757	1 278 287
Résultat exceptionnel à court terme	102 080	26 788	75 293
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-175 704	-51 748	-123 956
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**2 364 420**	**1 134 796**	**1 229 624**

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Effectif moyen

Déclaration au 31/12/2022

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	76	
Agents de maitrises, Techniciens	43	
Employés	2	
TOTAL	**121**	

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Filiales et participations

Déclaration au 31/12/2022

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SCI RANALI	1 000	67	788 211		334 815
10 Rue du Breil 35000 RENNES	4 378 299		788 211		3 697 443
SAS MAVILLE	1 400 000	100	450 003		207 618
10 Rue du Breil 35000 RENNES	167 654		3		-122 096
SAS OCTEA	38 500	100	7 080 475		2 760 978
3669 Route de Salies 64390 SAUVETERRE	1 240 154		7 080 475		785 870
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SAS FLATCHR	70 190	11,6	528 973		3 037 365
79 Rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	-618 337		528 973		-1 108 984
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Déclaration au 31/12/2022

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SIPA 10 rue du Breil 35000 RENNES	Société Civile	7 037 652	99,99 %

2OFM - ADDITI MULTIMEDIA
10 r. DU BREIL
35000 RENNES

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 229 625
Impôt sur les bénéfices			1 134 796
RESULTAT AVANT IMPOT			**2 364 421**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	21 583		21 583
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**21 583**		**21 583**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**2 386 004**